

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°5824 / 2025

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les articles L 131.1, L 131.2, L 131.3 et L 131.4 du Code des Communes,  
Vu la demande présentée par M. ROGER Pascal Président de l'association de Pêche demandant le blocage de places de stationnement du parking de l'étang.

### ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire, Mr ROGER est autorisé à organiser un concours de pêche le dimanche 14 septembre 2025 de 6h à 18h, à l'étang de pêche de Sainghin-en-Mélantois. En raison des travaux de création du nouveau tronçon voie verte, le stationnement sera autorisé le long de la rue du Bas Sainghin (maximum 10 véhicules).

Article 2 : Une signalisation temporaire et réglementaire sera disposée de part et d'autre de la partie du domaine public provisoirement occupée, de façon à signaler l'occupation du domaine public à l'attention de tous les usagers de la voie publique.

Article 3 : La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation seront effectués à la diligence et sous la responsabilité du demandeur.

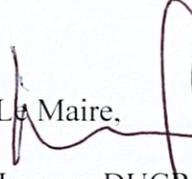
Article 4 : Dès l'achèvement du concours, le permissionnaire devra enlever toutes décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir à ses frais, après avis donné trois jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 : Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute valeur qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

Article 6 : Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général, le pétitionnaire, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 05/09/2025

La Maire,  
  
Jacques DUCROCC

The official seal of the Municipality of Sainghin-en-Mélantois is circular. It features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by a decorative border. The text 'MAIRIE DE SAINGHIN-EN-MELANTOIS' is written around the top inner edge, and the number '59262' is at the bottom. Two stars are positioned on either side of the number.